

# CGT ANPE 13

*libres, responsables, syndiqués*

## POURQUOI UN STATUT PUBLIC ?

Le statut de la fonction publique actuelle découle de la négociation après la deuxième guerre mondiale (1946).

Il garantit :

- **la liberté d'opinion**
- **la liberté d'expression**
- **l'obligation absolue de neutralité** dans le cadre de l'exécution de leur mission, qui est le principe d'égalité des usagers devant la loi.

Ainsi, les primes en complément du salaire sont une **aberration** puisqu'elles répondent à des objectifs en complète contradiction avec la notion de service public.

Un établissement public ne peut avoir d'ambition que celle de donner un **service d'intérêt commun de qualité** et en réponse aux besoins de la population.

Dans le cadre de la fusion, **les négociations** se doivent de respecter ces bases fondamentales du service public :

- Toute proposition de prime quelles que soient les conditions doit être rejetée ;
- Toute proposition visant à individualiser le travail des agents doit être refusée ;

**c'est l'unique garantie que l'égalité de traitement des usagers pourra être assuré ;**

### **Les conséquences sont désastreuses :**

- Manipulation des indicateurs ;
- Service au rabais ;
- Différenciation du service suivant les catégories de public ;
- Pressions individuelles et management par le stress...

## **La CGT porte dans les négociations ces principes, garants d'un service public de qualité**

**C'est pourquoi elle revendique :**

- **L'augmentation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire ;**
- **Le maintien du statut d'agent public, indissociable d'un établissement de service public ;**
- **Une protection sociale et une retraite optimale ;**
- **Le maintien des missions de service public.**